



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la presentation
d'une soumission

NA
Manitoba

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Laundry & Dry Cleaning Services Services de buanderie et de nettoyage à sec	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0117-210016/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W0117-210016	Date 2021-12-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-203-5536	
File No. - N° de dossier STN-1-44024 (203)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Central Standard Time CST on - le 2022-01-17 Heure Normale du Centre HNC	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McDonald, Shannon M.	Buyer Id - Id de l'acheteur stn203
Telephone No. - N° de téléphone (306) 251-2684 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification est pour l'invitation W0117-210016/A :

1. Supprimer 1.2.1 Sommaire et remplacer par

- 1.2.1** Le ministère de la Défense nationale, 17^e Escadre Winnipeg à Winnipeg, au Manitoba, exige la prestation de services de buanderie et de nettoyage à sec. L'offre à commande pour la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du transport et de la supervision nécessaires à la prestation de services courants de buanderie, y compris la collecte et la livraison des articles au ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes (BFC) **17^e Escadre Winnipeg à Winnipeg, au Manitoba.**

La période du contrat est du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 inclusivement, plus deux (2) périodes d'option d'un (1) an chacune.

2. Supprimer Annexe A - Énoncé des Travaux et remplacer par :

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Le ministère de la Défense nationale, 17^e Escadre Winnipeg à Winnipeg, au Manitoba, exige la prestation de services de buanderie et de nettoyage à sec. Le contrat pour la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du transport et de la supervision nécessaires à la prestation de services courants de buanderie, y compris la collecte et la livraison des articles au ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes (BFC) **17^e Escadre Winnipeg à Winnipeg, au Manitoba.**

RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR :

1. L'entrepreneur doit fournir des services de buanderie et de nettoyage à sec selon un calendrier établi et sur demande. Les services prévus selon un calendrier constitueront la majeure partie des travaux à exécuter. Le responsable du projet donnera à l'entrepreneur un préavis d'au moins 24 heures pour la prestation de services sur demande. S'il en a la possibilité, l'entrepreneur peut répondre aux demandes reçues avec un préavis de moins de 24 heures, mais il n'est pas tenu de le faire.
2. L'entrepreneur est responsable de la collecte des articles à laver et du retour des articles nettoyés aux endroits indiqués ci-dessous. Le fournisseur doit fournir les contenants de collecte et de livraison. Il peut s'agir de bacs sur roues ou roulettes ou de sacs à linge. Le ministère client placera les articles à laver dans des bacs aux points de collecte. Ces bacs ne doivent pas être enlevés des lieux. Le représentant de l'entrepreneur doit confirmer, dans un bref rapport écrit, le nombre d'articles récupérés au moment de la collecte et le nombre d'articles livrés au moment du retour. Tout écart, qu'il ait été relevé par l'entrepreneur ou par la 17^e Escadre Winnipeg, doit être porté à l'attention du responsable du projet à l'heure ou à la date la plus rapprochée possible.
3. La collecte pour les services prévus doit avoir lieu chaque mardi et vendredi. Les exceptions doivent être préalablement approuvées par le responsable du projet.
4. La collecte et le retour doivent avoir lieu entre 8 h et 16 h, à l'exception de l'heure du midi (de 12 h à 13 h). La collecte et le retour ne doivent pas avoir lieu à ce moment.

5. L'entrepreneur doit donner au responsable du projet ou à un représentant autorisé, un préavis d'au moins deux (2) heures avant la collecte ou le retour.
6. Les articles lavés ou nettoyés à sec doivent être retournés dans les sept (7) jours suivant la collecte. Les exceptions à ce délai seront uniquement acceptées dans des circonstances approuvées par le responsable du projet.
7. Les articles lavés ou nettoyés à sec doivent être retournés à l'endroit où ils ont été ramassés.
8. Les articles doivent être lavés ou nettoyés à sec soigneusement, y compris au moyen d'un prétraitement (si nécessaire), pour éliminer toutes les saletés, les taches et les odeurs. Si l'entrepreneur ou ses représentants trouvent un article qui est taché de façon permanente ou qui porte une odeur permanente, cet article doit être séparé des autres et le responsable du projet doit en être informé. De tels articles doivent être retournés séparément du reste des articles lavés ou nettoyés à sec et doivent être retirés de la rotation par le responsable du projet. Ces articles doivent être mentionnés dans le rapport écrit de l'entrepreneur qui accompagne le dépôt.
9. Si l'entrepreneur ou ses représentants trouvent un article endommagé (p. ex. : une serviette effilochée ou un drap de lit déchiré) ou si un article est endommagé pendant le processus de lavage ou de nettoyage à sec, cet article doit être séparé des autres et le responsable du projet doit en être informé.
De tels articles doivent être retournés séparément du reste des articles lavés ou nettoyés à sec et doivent être retirés de la rotation par le responsable du projet. Ces articles doivent être mentionnés dans le rapport écrit de l'entrepreneur qui accompagne le dépôt. Dans le cas d'un article endommagé pendant le lavage ou le nettoyage à sec, l'entrepreneur peut être tenu responsable du remplacement de l'article endommagé si le responsable du projet détermine que les dommages sont le résultat d'une négligence de sa part. Le remplacement doit être effectué sous la forme d'un crédit de facture et doit être calculé selon le « prix coûtant ». Sur demande, le responsable du projet fournira des documents démontrant le coût payé par la 17^e Escadre Winnipeg pour acquérir l'article.
10. Les articles provenant de l'hôpital ou de l'unité dentaire (literie, vêtements, chiffons) peuvent être contaminés par du sang, des liquides organiques, etc. Ces articles nécessitent une manipulation spéciale et doivent être nettoyés séparément des autres articles.
11. Les serviettes vertes de l'hôpital doivent être lavées et emballées séparément des autres articles pelucheux. Ces serviettes sont utilisées en chirurgie et doivent être exemptes de toute peluche pour éviter les infections. L'entrepreneur pourra consulter les directives concernant ces serviettes dans le rapport de Santé Canada intitulé « Relevé des maladies transmissibles au Canada – Guide de prévention des infections » à l'adresse www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/98vol24/index.html, date d'archivage : 24-11-2007.
12. Tous les articles lavés ou nettoyés à sec doivent être pliés et emballés de manière à les garder propres et secs. L'emballage doit être réutilisable et conforme aux normes de l'industrie et du ministère de la Défense nationale.
13. L'entrepreneur doit effectuer des réparations mineures aux parkas et aux sacs de couchage sur demande. Les réparations des parkas comprennent notamment la réparation de déchirures et de trous mineurs et le remplacement de boutons manquants. Les réparations des sacs de

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0117-210016/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0117-210016

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
STN-1-44024

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN203
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

couchage comprennent notamment la réparation de déchirures et de trous mineurs et la réparation ou le remplacement de fermetures à glissière brisées. Si un article ne peut être réparé, il doit être séparé des autres et le responsable du projet doit en être informé. De tels articles doivent être retournés séparément du reste des articles et doivent être retirés de la rotation par le responsable du projet. Ces articles doivent être mentionnés dans le rapport écrit de l'entrepreneur.

- 14.** Si à tout moment l'entrepreneur ne respecte pas l'un ou l'autre des critères obligatoires énumérés dans le présent document, il en sera avisé immédiatement par le responsable du projet. Dans un tel cas, l'entrepreneur doit faire tous les efforts raisonnables pour résoudre les problèmes soulevés.

Lieux de collecte et de
retour

Tableau 1 – Services habituels	
1	Clinique dentaire 62 – 17e Escadre, 715 route Wihuri les mardis.
2	Bâtiments de caserne 63, 65 et 79 – 17e Escadre, 715 route Wihuri les mardis et vendredis
3	Bâtiment d'approvisionnement 129 – 17e Escadre, 715 route Wihuri les mardis
4	Bâtiment GEM (Génie Mécanique Électrique) 129 – 17e Escadre, 715 route Wihuri les mardis
5	CPPFC – Comité sur la politique de plongée des FC, Bâtiment 75 – 17e Escadre, 715 route Wihuri les mardis
6	Bâtiment de physiothérapie 90 – 17e Escadre, 715 route Wihuri les mardis

Tableau 2 – Autorisation des tâches – Services sur demande, au fur et à mesure des besoins.	
1	Bâtiment de la 1 ^{re} Division aérienne du Canada 25-17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
2	Bâtiment 90-17 ^e Escadre de la 1 ^{re} Division aérienne du Canada, 715 route Wihuri
3	Bâtiment de la police militaire 95 – 17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
4	Bâtiment du siège 137 – 17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
5	Hangar 16 du 435 ^e Escadron – 17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
6	Hangar 16 du 402 ^e Escadron – 17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
7	Manège militaire de Minto – 969, av. St. Matthews
8	Bâtiment de l'Hôpital 62 – 17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
9	Bâtiment des cadets 52 – 17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
10	Bâtiments des cuisines 61 et 76 – 17 ^e Escadre, 715 route Wihuri
11	NCSM Chippawa – 1 allée Navy
12	Manège militaire McGregor – 551, av. Machray;

Codes descriptifs – Applicables à tous les articles envoyés à la buanderie et énumérés dans l'annexe B (Barème de paiement)

Classe	
1	Vêtements
2	Literie
3	Matériel de camping
4	Équipement de cuisine
5	Matériel d'hôpital
6	Divers
Matériel	
1	Coton
2	Laine
3	Nylon
4	Cuir
5	Lin
6	Rayonne
7	Toile
8	Divers
9	Caoutchouc
Processus – Blanchisserie	
1	Lavage et séchage par culbutage
2	Lavage et séchage à l'air
3	Lavage et pressage
4	Lavage, empesage et pressage
4a	Lavage, empesage et pressage à la main
5	Lavage, empesage, séchage sur tendeur et pressage des franges à la main
6	Lavage superficiel
7	Épongeage à la main et séchage à l'air

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0117-210016/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0117-210016

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
STN-1-44024

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN203
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

8	Lavage à l'eau chaude et séchage par culbutage
Processus – Nettoyage à sec	
20	Nettoyage à sec et séchage par culbutage
21	Nettoyage à sec et pressage
22	Nettoyage à sec, réimperméabilisation et reblocage
23	Nettoyage à sec, remise en forme et pressage
24	Nettoyage à sec, réimperméabilisation et pressage
25	Shampouinage
26	Nettoyage à sec et régnifugation et pressage
27	Nettoyage à la main et remise en forme

Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.